



VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE- DESMAURES

RÈGLEMENT N° REGVSAD-2012-349

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° REGVSAD-2012-349
AU MONTANT DE 1 400 000 \$ DÉCRÉTANT DES
DÉPENSES POUR DIVERS SERVICES
PROFESSIONNELS**

Codification administrative du règlement
n° REGVSAD-2012-349

ÉCHÉANCIER

AVIS DE MOTION :

FAIT LE 3 DÉCEMBRE 2012

DÉPÔT ET ADOPTION DU RÈGLEMENT :

FAIT LE 17 DÉCEMBRE 2012

DÉPÔT CERTIFICAT PROCÉDURE

D'ENREGISTREMENT :

FAIT LE 21 JANVIER 2013

EN VIGUEUR :

LE 12 MARS 2013

NOTE EXPLICATIVE

*Ce règlement autorise des dépenses en honoraires professionnels.
Ce règlement prévoit une dépense de 1 400 000 \$ à ces fins et
décrète un emprunt du même montant afin d'en acquitter le coût.*



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

RÈGLEMENT N° REGVSAD-2012-349

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° REGVSAD-
2012-349 AU MONTANT DE 1 400 000 \$
DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
HONORAIRES PROFESSIONNELS**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance tenue par le conseil municipal le 3 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

- 1.** Des travaux dépenses sont décrétés et une dépense de 1 400 000 \$ est autorisée à ces fins.

Ces dépenses sont détaillées à l'annexe I de ce règlement.

- 2.** Aux fins mentionnées à l'article 1, et pour pourvoir au paiement des frais contingents, le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 400 000 \$, afin de pourvoir au paiement de cette dépense, la Ville décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 20 ans.
- 3.** Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue à l'article 2, est destinée à renflouer le fonds général de la Ville de tout ou partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du présent règlement, relativement à l'objet de celui-ci.
- 4.** Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec ou 547 de la Loi sur les cités et villes.


5. La Ville affecte à la réduction de l'emprunt décrété toute subvention ou contribution financière recevable pour le paiement d'une dépense visée à ce règlement.
6. Si le montant d'une appropriation dans ce règlement est plus élevé que la dépense faite en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer une autre dépense décrétée par ce règlement et dont l'appropriation est insuffisante.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, ce 17^e jour de décembre 2012.


Marcel Corriveau, maire


M^e Caroline Nadeau,
Greffière



AVIS DE MOTION



8e Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2012-349 au montant de 1 400 000 \$ pour divers services professionnels


AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2012-358, point numéro 8e, séance ordinaire du 3 décembre 2012


RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-349

Avis de motion est, par les présentes, donné par M^{me} Lise Lortie, conseillère, district numéro 3, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2012-349 au montant de 1 400 000 \$ pour divers services professionnels.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement.

ANNEXE

 SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES			
RÉSUMÉ DES COÛTS			
Nom du projet: Global			
Année:			
Item	Description	Coûts budgétaires	Coûts soumission
1.0	Coûts construction	23 200 000.00 \$	
2.0	Honoraires professionnels ingénierie	1 322 075.00 \$	
3.0	Imprévus	77 925.00 \$	
Total:		1 400 000.00 \$	
Note: Tous les prix sont avec T.V.Q.			

 SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES			
RÉSUMÉ DES COÛTS			
Nom du projet: Réaménagement bureau travaux-publics			
Année:			
Item	Description	Coûts budgétaires	Coûts soumission
1.0	Coûts construction	3 725 000.00 \$	
2.0	Honoraires professionnels ingénierie	212 225.00 \$	
Total:		212 225.00 \$	



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

RÉSUMÉ DES COÛTS

Nom du projet: Bâtiment parc Riverain

Année:

Item	Description	Coûts budgétaires	Coûts soumission
1.0	Coûts construction	1 550 000.00 \$	
2.0	Honoraires professionnels ingénierie	96 750.00 \$	
Total:		96 750.00 \$	



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

RÉSUMÉ DES COÛTS

Nom du projet: Réfection Clément-Lockquell

Année:

Item	Description	Coûts budgétaire	Coûts soumission
1.0	Coûts construction	7 800 000.00 \$	
2.0	Honoraire professionnel ingénierie	409 200.00 \$	
Total:		409 200.00 \$	



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

RÉSUMÉ DES COÛTS

Nom du projet: Prolongement trottoir Jean-Juneau

Année:

Item	Description	Coûts budgétaires	Coûts soumission
1.0	Coûts construction	225 000.00 \$	
2.0	Honoraires professionnels ingénierie	17 550.00 \$	
Total:		17 550.00 \$	



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

RÉSUMÉ DES COÛTS

Nom du projet: Enfouissement Ligne Hydro-Québec rue de l'Hêtrière

Année:

Item	Description	Coûts budgétaires	Coûts soumission
1.0	Coûts construction	1 200 000.00 \$	
2.0	Honoraires professionnels ingénierie	76 800.00 \$	
Total:		76 800.00 \$	



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

RÉSUMÉ DES COÛTS

Nom du projet: Prolongement aqueduc 3^e Rang Ouest phase 4

Année:

Item	Description	Coûts budgétaires	Coûts soumission
1.0	Coûts construction	1 800 000.00 \$	
2.0	Honoraires professionnels ingénierie	110 200.00 \$	
Total:		110 200.00 \$	



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

RÉSUMÉ DES COÛTS

Nom du projet: Réfection route Racette

Année:

Item	Description	Coûts budgétaires	Coûts soumission
1.0	Coûts construction	3 800 000.00 \$	
2.0	Honoraires professionnels ingénierie	216 200.00 \$	
Total:		216 200.00 \$	



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

RÉSUMÉ DES COÛTS

Nom du projet: Réfection parc du Millénaire

Année:

Item	Description	Coûts budgétaires	Coûts soumission
1.0	Coûts construction	150 000.00 \$	
2.0	Honoraires professionnels ingénierie	12 000.00 \$	
Total:		12 000.00 \$	



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

RÉSUMÉ DES COÛTS

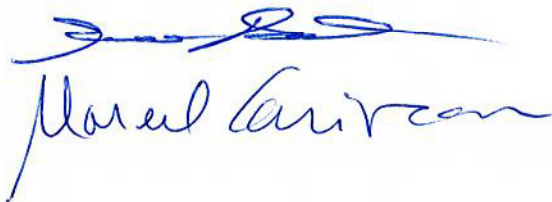
Nom du projet: Prolongement aqueduc route Tessier

Année:

Item	Description	Coûts budgétaires	Coûts soumission
1.0	Coûts construction	2 950 000.00 \$	
2.0	Honoraires professionnels ingénierie	171 150.00 \$	
Total:		171 150.00 \$	

Préparé et vérifié par M. François Bélanger, directeur des travaux publics

Le 19 février 2013



Marcel Larivon

